



Description : saisir la Prestation d'Orientation Professionnelle Spécialisée (POPS) dans Parcours 3 et dans Duda



Solution Parcours 3 : deux nouvelles rubriques relatives à la Prestation d'Orientation Professionnelle Spécialisée (POPS) ont été créées régionalement.

- F – IC sur POPS : Le conseiller informe et conseille sur tout ce qui concerne l'offre d'Orientation Professionnelle Spécialisée (POPS) . Cette proposition correspond à un service effectué au cours de l'entretien. Elle recouvre à la fois les réponses techniques données par le conseiller en réponse à la demande du jeune ainsi que les recommandations relatives à la mise en œuvre de son parcours
- F – MER sur POPS : Le conseiller met en relation le jeune vers le partenaire EOS qui réalisera la Prestation d'Orientation Professionnelle Spécialisée (POPS). Ce type de service, quel que soit son objet, recouvre tous les actes nécessitant une mise en œuvre et un suivi approfondis allant jusqu'au traitement du résultat et de son incidence sur le parcours du jeune. En fonction de la nature de la mise en relation déclarée dans le module préférence, la proposition déclenche un processus de suivi avec des écrans différenciés

La Pops est donc maintenant enregistrable dans Parcours 3 en tant qu'acte professionnel du conseiller. Le conseiller peut ainsi collecter cette information dans le dossier du parcours du jeune. La date du 1er rendez-vous avec le psychologue pourra être saisie dans le formulaire idoine de la mise en relation. Ensuite le conseiller réalisera la saisie de l'action dans Duda

 **Solution DUDE :**
pôle emploi

Suite à la loi relative à l'orientation et à la formation professionnelle du 24 novembre 2009 et à celle du 13 février 2008 instaurant une nouvelle mission d'orientation à Pôle Emploi, 26 salariés de l'AFPA ont rejoint Pôle Emploi en Auvergne.

A partir du 1^{er} avril 2010, le service S2 (Service d'appui à la définition d'un projet de formation) devient la Prestation d'Orientation Professionnelle Spécialisée (POPS). Cette prestation est réalisée par les psychologues du travail de Pôle emploi au sein d'Equipes d'Orientation Spécialisées (EOS).

Les Missions Locales, en tant que co-traitant de Pôle Emploi, peuvent prescrire cette prestation POPS pour des jeunes inscrits comme demandeurs d'emploi.

Les modalités de mobilisation de la POPS sont formalisées dans la convention régionale de partenariat entre Pôle Emploi et le réseau des missions locales.

Objectifs de la POPS ?

- valider un besoin de formation au regard de l'emploi visé, après avoir précisé le métier ciblé;
- co-construire un parcours de formation individualisé ;
- aider le bénéficiaire à réaliser son entrée en formation.

Une POPS pour qui ?

Prescription par la MLI pour **un jeune inscrit en tant que DE et en suivi délégué (PPAE) auprès de la Mission Locale.**

Lorsqu'il s'agit d'approfondir :

- les possibilités d'accès au métier ou au secteur professionnel visé par le demandeur d'emploi,
- la pertinence du projet de formation au regard des compétences acquises,
- la motivation de la personne et ses chances de mener à bien son projet dans la durée,



Elle pourra être ainsi mobilisée pour des DE ayant :

- le besoin de s'assurer que la formation est une solution adaptée et pertinente pour son retour à l'emploi
- le besoin de vérifier les conditions de faisabilité de son projet de formation; de réaliser une évaluation des pré-requis et de poser un pronostic de réussite,
- le besoin de construire un parcours complexe comportant plusieurs étapes et qui peut mobiliser plusieurs dispositifs et financements
- un projet de formation dans un domaine différent de sa formation initiale,
- un projet professionnel mais une cible métier qui reste à préciser,

La POPS vise la construction de parcours de formation professionnelle, qui nécessite une maîtrise minimale des savoirs de base (lire/écrire/compter). Un DE ne maîtrisant pas ces savoirs doit être orienté sur d'autres dispositifs.

Contenu de la POPS ?

La POPS comporte :

- un entretien d'analyse du besoin qui permet de s'assurer que la formation est une réponse adaptée à la situation de la personne,
- un diagnostic précis des caractéristiques personnelles en lien avec les attendus de la formation, qui permet de construire un parcours individualisé s'appuyant sur les capacités et aptitudes ainsi que les acquis de la personne,
- l'identification de l'offre de formation en adéquation avec le projet de la personne et mise en relation
- une rédaction de la synthèse du plan d'action et ses modalités de mises en œuvre

La mise en œuvre du plan d'action bénéficie d'un suivi par l'équipe EOS vers laquelle peut se tourner la personne en cas de besoin.

Le DE rencontre un psychologue du travail pour le premier entretien de la POPS. Les entretiens suivants se dérouleront avec ce même psychologue qui organisera les entretiens individuels au fur et à mesure de la réalisation de la prestation.

Le déroulement de la prestation est séquencé de la manière suivante :

- Phase 1 : entretien de confirmation du besoin de formation et de contractualisation du service
- Phase 2 : construction du parcours de formation (dont tests)
- Phase 3 : conclusion, et définition détaillée parcours de formation

Phase 1 : Entretien de confirmation du besoin de formation et de contractualisation

Cette phase comprend 1 entretien qui se déroule sur une durée globale de 1 heure :

- L'entretien débute par une présentation de la POPS et de sa méthode de travail puis vise l'atteinte des 3 objectifs :

- Cadrage du projet, (à préciser ...)
- Confirmation du besoin de formation,
- Contractualisation et calendrier prévisionnel de réalisation de la prestation

Une synthèse de la contractualisation est formalisée dans un compte-rendu d'entretien par le psychologue, enregistré dans le système.

A l'issue de cette phase, la décision d'écarter la solution formation pour envisager une autre piste peut être retenue. La prestation s'arrête alors dès ce stade avec transmission des conclusions d'entretien et du bilan de la prestation à la personne ainsi qu'à son conseiller.



Phase 2 : Construction du parcours de formation

A partir du besoin de formation identifié et confirmé en phase 1, les méthodes employées lors des entretiens individuels et des évaluations doivent permettre au bénéficiaire, avec l'accompagnement du psychologue, de :

- poser des hypothèses de contenus de formation en lien avec l'offre disponible,
- analyser les caractéristiques des dispositifs de formation identifiés,
- mener les investigations nécessaires à la garantie de réussite et à la sécurisation du parcours,
- restituer les résultats obtenus aux diverses évaluations et situer leurs significations au regard des attendus de la formation visée,
- adapter la ou les offres de formation en parcours cohérent qui répond au besoin du bénéficiaire,

Toutes ces actions doivent permettre au bénéficiaire de :

- s'approprier la construction de son parcours de formation et ses différentes étapes,
- mieux connaître son potentiel à partir d'éléments objectivés par rapport à une cible formation,
- analyser les freins et décider des actions à mener pour les surmonter,

Phase 3 : conclusion, et définition détaillée du parcours de formation

Au cours du dernier entretien individuel, le psychologue et le bénéficiaire décident du plan d'action à mettre en œuvre.

A partir des hypothèses et des éléments d'investigation de la phase 2, le bénéficiaire avec le conseil du psychologue du travail :

- finalise le parcours de formation à la lumière des éléments d'investigation permettant de garantir la réussite,
- clarifie les dispositifs de formation ainsi que leurs offres et décide des organismes de formation les plus adaptés,
- formalise le planning des actions à mener pour réaliser le parcours de formation ainsi que l'appui aux démarches administratives jusqu'à l'entrée en formation,
- envisage les actions d'accompagnement nécessaires à la sécurisation du parcours,

Le psychologue du travail formalise et transmet dans le système d'information la synthèse du plan d'action à la personne et à son conseiller.

La durée de la POPS ?

La POPS se compose généralement de 3 entretiens et d'une séance d'évaluation, mais peut être adaptée et individualisée en fonction des nécessités de l'élaboration du projet, et se composera d'un entretien individuel a minima.

La prescription de cette prestation génère une indisponibilité du DE de 6 semaines (suspension du SMP) qui sera ajustée par l'EOS en fonction de sa réalisation.

Qui réalise la POPS ?

La prestation POPS est réalisée exclusivement par les équipes d'orientation spécialisée de Pôle emploi composées de psychologues du travail et d'Assitant(e)s Techniques de l'Orientation. Il s'agit d'une prestation interne de l'offre de service en orientation professionnelle de Pôle emploi.

(Cf. en annexe : la Liste des Equipes d'Orientation Spécialisées de Pôle Emploi Auvergne)

Lieu de réalisation de la POPS ?

Les POPS sont réalisées en totalité dans les locaux de l'EOS pour les DE relevant des bassins d'implantation de celles-ci. Pour les autres bassins, les psychologues du travail réalisent des premiers rendez vous POPS dans les agences Pôle Emploi, la suite de la prestation étant réalisée sur l'agence ou sur l'EOS.



En ce qui concerne les cotraitants Mission Locale et Cap Emploi, des plages de premiers rendez vous leurs sont dédiées dans les locaux de l'EOS pour les DE relevant du bassin d'implantation. Pour les DE relevant des autres bassins, le cotraitant s'adresse à l'agence Pôle Emploi de proximité pour réserver un rendez vous sur les plages RDVA de « 1^{er} rendez vous POPS ».

Le mode d'accès à la POPS ?

La prescription de la POPS relève d'une décision du conseiller de Pôle emploi ou de ses cotraitants (CAP-Emploi, Missions Locales) dans le cadre du SMP avec l'accord du bénéficiaire.

Après s'être assuré des critères de prescription et de l'opportunité de cette prestation pour le DE, le conseiller Mission Locale :

- contacte l'EOS pour obtenir une plage de rendez-vous disponible.
- adresse un mail auprès de l'Equipe d'Orientation Spécialisée précisant l'objectif de la prescription de la POPS, dans l'attente de pouvoir les saisir dans DUDE (voir ci-après).
- réalise l'équivalent de la prescription GIDE sur l'écran de prescription d'une action de DUDE (voir ci après).

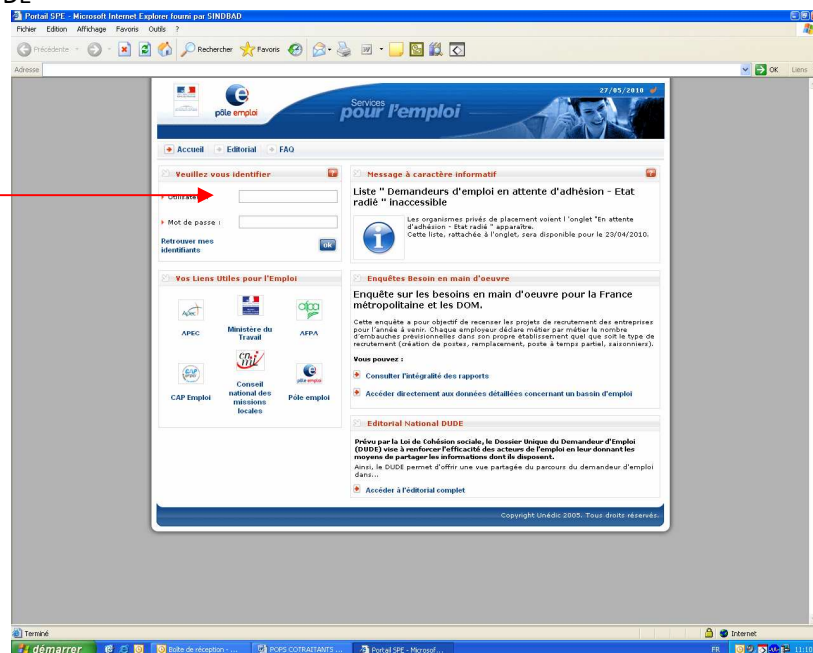
Saisie dans DUDE de la prescription de la POPS :

Le cotraitant accède au Dossier Unique du Demandeur d'Emploi (DUDE) par l'adresse internet :

<https://www.portail-emploi.fr/SPE/appmanager/portail/spe>

Le cotraitant s'identifie par les codes d'accès qui lui ont été communiqués au moment de son habilitation, suite à la formation DUDE

Codes
d'accès
cotraitant



A partir de la page d'accueil DUDE :

- 1/ se connecter au dossier du Demandeur d'Emploi en accédant par l'onglet « dossiers »
- 2/ sélectionner la ligne « dossiers DE suivi par ma structure »

Procédure P3 - Prestation d'Orientation Professionnelle Spécialisée (POPS)



3/ sélectionner l'onglet « en suivi délégué », sélectionner le dossier du DE et cliquer sur l'onglet « accès dossier DE ».

4/ dans la partie gauche « naviguer dans dossier », se positionner sur la ligne « action » puis cliquer sur « mise à jour »

Action	Proposée le	Par	Prévue ou réalisée le	Etat	Objectif formation	Formation	Commentaires
OHÉ PROMETHE	27/11/2009			CONSEILLÉE			
UN ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL POUR REUSSIR SA RECHERCHE D'EMPLOI	01/02/2010	CAP EMPLOI OHE	25/02/2010	REALISATION			
BOUTIQUE DE GESTION	29/05/2009	POLE EMPLOI CHAMP DE MARS	27/11/2009	REALISATION			
PROJET CREATION ENTREPRISE	27/05/2009	POLE EMPLOI CHAMP DE MARS	27/11/2009	REALISATION			
LINE INFORMATION COLLECTIVE	10/03/2009	POLE EMPLOI CHAMP DE MARS	10/03/2009	REALISATION			

5/ par le menu déroulant qui apparaît, sélectionner la prestation « OPS » (2) puis cliquer sur l'onglet « création »(3) .



6/ renseigner La prescription POPS

CRÉATION D'UNE PRESTATION D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE SPÉCIALISÉE

SAISIE DE L'ACTION

Etat : Conseillé

Métier visé

Formation visée

Unité d'affectation EOS

Précisions

INFORMATIONS PRESTATION OPS

Date de création : 27/05/2010

Structure de suivi : 16002 (CAP EMPLOI OHE dialogue PROMETHEE)

Date de réalisation

Valider

Abandonner

Le champ « précisions » n'apparaît pas encore sur votre écran, il sera opérationnel fin 2010.*

Valider

Remarque concernant la rubrique « précisions » :

- dès que le champ « précisions » sera accessible : il est conseillé au cotraitant de bien renseigner le champ « Précision ». En effet, c'est à partir des éléments précisés dans ce champ que le psychologue du travail de Pôle emploi va prendre connaissance de l'objectif de la prescription et de la nature du travail réalisé par le cotraitant qui a donné lieu à la prescription d'une POPS.
- dans l'attente : il est conseillé au cotraitant d'adresser un mail auprès de l'Equipe d'Orientation Spécialisée précisant l'objectif de la prescription de la POPS.

Volume de POPS ?

Le volume indicatif de POPS dédié aux Missions Locales est de 560 prestations par an, avec la répartition départementale prévisionnelle suivante :

- Allier : 170 POPS
- Cantal et Haute Loire : 140 POPS
- Puy de Dôme : 250 POPS



**Liste des Equipes d'Orientation Spécialisées
de Pôle Emploi Auvergne
et des psychologues du travail référents Mission Locale**

m à j : 9/7/10

Site	responsable de l'EOS	Nom <small>Psychologue du travail Assitant tech. Orientation (ATO)</small>	Prénom	téléphone	mail	Référent Mission Locale
EOS Montluçon (locaux AFPA) rue Alexandre Duchet BP 1143 03103 Montluçon code structure 03034	Brigitte Margot-Vallée Directrice agence Pôle Emploi Montluçon Sud	Caumon	Amélie	04 70 08 42 31	amelie.caumon@pole-emploi.fr	
		Malterre	Maryse	04 70 08 42 30	maryse.malterre@pole-emploi.fr	référent Mission Locale Montluçon
		Zaher	Sidonie	04 70 08 42 29	sidonie.zaher@pole-emploi.fr	
		Bertacchini (ATO)	Marie	04 70 08 42 28	marie.bertacchini@pole-emploi.fr	
		Chambre (ATO)	Gaëlle	04 70 08 42 28	marie.bertacchini@pole-emploi.fr	
EOS Vichy 64 Avenue Paul Doumer 03200 Vichy code 03036	Eliane Michon Directrice agence Pôle Emploi Vichy	Fassolette	Bernadette	04 70 97 72 88	bernadette.fassolette@pole-emploi.fr	
		Torrejón	Marie-Luz	04 70 97 72 89	marie-luz.torrejón@pole-emploi.fr	Référent Mission Locale Vichy
		Besson (ATO)	Aline	04 70 97 47 02	aline.besson@pole-emploi.fr	
EOS Moulins 2 rue des Combattants AFN 03000 Moulins code structure 03035	Jean-Paul Martin Directeur agence Pôle Emploi Moulins	Devulder	Martine	04 70 20 49 58	martine.devulder@pole-emploi.fr	référent Mission Locale Moulins
		Parnière (ATO)	Brigitte	04 70 20 94 24	brigitte.parniere@pole-emploi.fr	
EOS Aurillac 16 place de la Paix 15000 Aurillac code structure 15014	Aline Gayet Directrice agence Pôle Emploi Aurillac	Verdier	Olivier	04 71 43 40 95	olivier.verdier@pole-emploi.fr	Référent Missions Locales Cantal
		Mas (ATO)	Nicole	?	nicole.mas@pole-emploi.fr	
EOS Le Puy 27 boulevard de la République 43000 Le Puy code structure 43019	Pascale Bonafous Directrice agence Pôle Emploi Le Puy	Duarte	Cristina	?	cristina.duarte-vala@pole-emploi.fr	
		Magne	Carine	?	carine.magne@pole-emploi.fr	référent Missions Locales Le Puy et Yssingeaux-Monistrol
EOS Clermont 23 allée Alan Turing BP 182 63005 Clermont Ferrand cedex 1 code structure 63034	Florence Ferragne, responsable de l'équipe EOS, par délégation de Philippe Blachère, DT Puy de Dôme	Berger	Françoise	04 73 34 63 06	francoise.berger@pole-emploi.fr	
		Bourdier	Nicole	04 73 34 63 23	nicole.bourdier@pole-emploi.fr	référent Mission Locale Brioude
		Degeorge	Françoise	04 73 34 63 31	francoise.degeorge@pole-emploi.fr	référent Missions Locales Issoire, Cournon et Clermont
		Gaillot	Jean-Marc	04 73 34 63 28	jean-marc.gaillot@pole-emploi.fr	
		Mazzezy	Christine	04 73 34 63 21	christine.mazzezy@pole-emploi.fr	
		Simon	Martine	04 73 34 63 30	martine.simon@pole-emploi.fr	référent Mission Locale Thiers et Ambert
		Vincent	Viviane	04 73 34 63 25	viviane.vincent@pole-emploi.fr	référent Mission Locale Riom
		Belon (ATO)	Marie-Christine	04 73 34 63 05	marie-christine.belon@pole-emploi.fr	
		Grenier (ATO)	Michèle	04 73 34 63 35	michele.grenier@pole-emploi.fr	
		Ronne (ATO)	Valérie	04 73 34 63 01	valerie.ronne@pole-emploi.fr	
		Sentenac (ATO)	Mecédès	?	mercedes.sentenac@pole-emploi.fr	



AMPA

13/07/2010

ML	réfèrent POPS	mail
MONTLUCON	Fanny Cordier	FCordier@mission-locale.asso.fr
MOULINS	Joelle GUERS Franck PETIT-JEAN	jguers.mloulins@gmail.com Fpetitjean.mloulins@gmail.com
VICHY	Coralie COUTAUDIER	coralie.coutaudier@mlvichy.fr
AURILLAC	0	
SAINT FLOUR	0	
BRIOUDE	Christelle MARIE	ml.brioude@free.fr
LE PUY	Sonia ARTAUD	sonia.artaud@mislocvelay.org
YSSINGEAUX	Valérie LOUCHE	vlouche@mljeuneloire.org
AMBERT	Sandrine CHOUZET	s.chouzet@missionlocaleambert.com
CLERMONT	Martine BARBE	martine.barbe@missionlocale-clermont.com
COURNON	Danièle GRANOUILLET	dgml@wanadoo.fr
ISSOIRE	Laure LENOTRE	laure.lenotre@mission-locale-issoire.com
RIOM	0	
THIERS	Isabelle TOURET	i.touret.mlthiers@orange.fr

Pour information : les remontés suivantes ont été réalisées à la DGPE par la DRPE Auvergne le 20 juillet 2010 :

- pour le champ « précisions » qui n'est pas accessible pour saisir l'objectif de la prescription : le national demande une évolution du système d'info et nous espérons une « livraison » fin 2010.
- pour l'accès au menu déroulant des prestations et la possibilité de prescrire les prestations même celles qui ne sont pas censées être accessibles pour les missions locales : ils interpellent un autre service au national et nous tiennent au courant. Nous avons demandé que seules les prestations accessibles par les co-traitants soient visibles ou que les autres soient en « grisées » et « non cliquables ».